

Colloque du 19 octobre 2016  
Seyssins



COMMUNAUTÉ DE L'EAU

Région Urbaine de Grenoble

Entre projets de développement  
et prise en compte des risques,  
la réponse des territoires  
à la mise en œuvre  
des outils de la Directive inondation  
(TRI, PGRI, SLGRI)

Synthèse proposée par Romain LAJARGE  
Professeur // Université Grenoble Alpes, ENSAG, AE&CC

## Sommaire

<b>Cadrage</b> .....	<b>3</b>
Contextes .....	3
Les raisons de ce colloque .....	4
<b>Les termes du problème</b> .....	<b>5</b>
Prise en compte des risques, des aléas et de la vulnérabilité .....	5
Mise en œuvre des outils de la Directive inondation .....	6
<i>Directive inondation</i> .....	6
<i>Territoire à Risque importants d'Inondation (TRI)</i> .....	6
<i>PPRi Isère amont</i> .....	7
<i>Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)</i> .....	7
<i>Plan de Gestion des Risques naturels (PGRI)</i> .....	7
Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) .....	8
<b>Déroulement du séminaire</b> .....	<b>8</b>
<b>Propos introductifs</b> .....	<b>9</b>
<b>Exposés, mises en perspectives et présentations de cas</b> .....	<b>10</b>
Alexandre Brun, Université Montpellier .....	10
Gwenaël Jouannic, CEREMA .....	11
Marie-Claire Bozonnet, Directrice de la DDT de l'Isère .....	12
Questions et débat avec la salle .....	13
Nicolas Bauduceau, CEPRI .....	14
Barbara Rivière et Alain Huet, Tours .....	15
Débats avec la salle .....	16
<b>Table-ronde : synthèse des propos tenus</b> .....	<b>16</b>
Yannick Ollivier, Président EP SCoT & VP Métropole grenobloise .....	16
<i>Question de l'animateur : dans le jeu de rôle entre l'Etat et les élus locaux, comment fait-on pour se mettre d'accord ?</i> 16	
Maire-Claire Bozonnet .....	16
Interventions et questions de la salle .....	17
<i>Vincent Boudières (chargé de mission Métropole Grenoble Alpes)</i> .....	17
<i>Anthony Moreau (VP Pays voironnais Aménagement du territoire)</i> .....	17
<i>Quelle est la place de la gestion des eaux pluviales dans la gestion des risques d'inondation ?</i> .....	17
Fabien Mulyk .....	17
Jérôme Dutroncy .....	17
<i>Question sur les écoulements d'eau pluviale</i> .....	18
<i>Question de l'animateur sur les Zones d'Intérêt Stratégique, comme modalité d'adaptation grenobloise à la règle nationale ?</i> .....	18
Yannick Ollivier .....	18
Nicolas Bauduceau .....	18
<i>Intervention de Valérie Petex, VP de la CC du Grésivaudan</i> .....	18
Question de l'animateur aux intervenants de la table ronde sur une idée permettant une meilleure acceptabilité de l'inondabilité à Grenoble ? .....	18
<b>Éléments principaux de conclusions</b> .....	<b>19</b>
<b>Annexe : les principaux acteurs en présence</b> .....	<b>20</b>
Communauté de l'eau .....	20
SYMBHI .....	20
AD IDR (Association Départementale Isère Drac Romanche) .....	21
CLE du SAGE Drac - Romanche .....	21



*Février 2010, 29 personnes trouvent la mort après la submersion d'une digue lors du passage de la tempête Xynthia à la Faute-sur Mer, en Vendée / Source : Reuters*

## Cadrage

Organiser un séminaire de travail sur le risque inondation à l'automne 2016 à Grenoble se justifiait par un contexte temporel et spatial particulier. Ce risque que tout le monde s'accorde à considérer comme sérieux, probable et délicat à gérer s'inscrit, dans la mémoire collective, par une succession égrenée de catastrophes dont émergent les plus récentes : Xynthia et le Var en 2010, Cannes et Mandelieu en octobre 2015 jusqu'aux inondations du Bassin Parisien au printemps 2016. Sur la région urbaine grenobloise, l'idée de crue centennale est, quand à elle, sortie de la mémoire collective puisque le dernier grand événement recensé date de l'année 1859, bien avant la construction d'un réel système de digues et surtout de l'urbanisation rapide de la métropole.

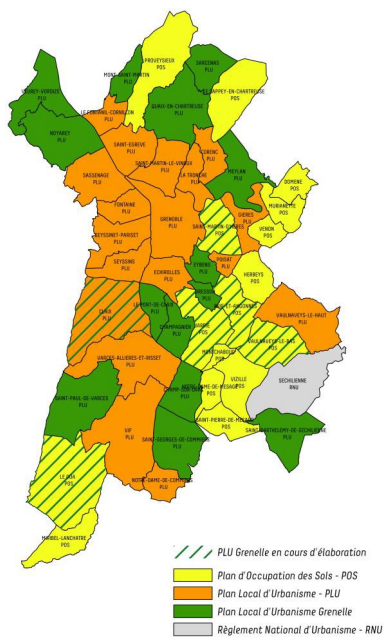
## Contextes

Cette fin d'année 2016 fait suite à l'adoption de plusieurs textes législatifs et réglementaires déterminants dans le changement des normes, règles et principes d'intervention en matière de gestion du risque inondation (dans le sillage de la « Directive européenne inondation » de 2007), mais ce corpus réglementaire n'est pas encore stabilisé dans sa traduction opérationnelle sur les territoires. Dans cet intervalle, de multiples questions se posent : le temps est-il au retour de normes dures, intransigeantes et contraignantes ou à leur allègement négocié ? La nouvelle étape vers une meilleure gestion de ce risque sera-t-elle une étape de discussion juridique et administrative de principes ou de négociation des modalités pour les mettre en œuvre ?

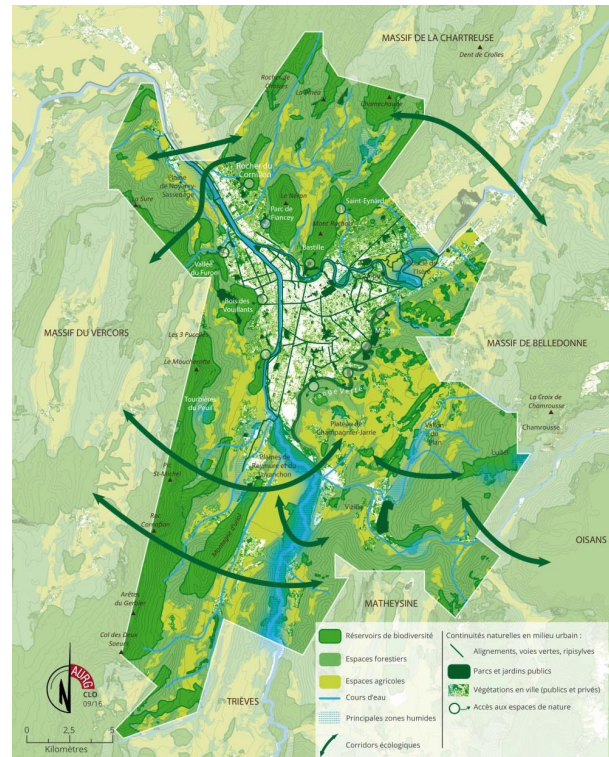
Le contexte spatial et territorial présente lui aussi des particularités notables. D'un côté, la réforme territoriale tend à redistribuer notamment les rôles, compétences et pouvoirs entre des acteurs appelés à se renouveler, en premier lieu les intercommunalités et les métropoles. Ces acteurs territoriaux voient se concentrer à une seule échelle le dessin planificateur pour l'urbanisation, le logement, les

déplacements, le développement économique, ... et, à cette même échelle intercommunale, la nécessité d'organiser la gestion du risque d'inondation avec la future compétence GEMAPI. De l'autre, l'appréhension des risques d'inondation se réfère de plus en plus à une conception spatiale très technique des aléas, où la distance aux cours d'eau, les données hydrographiques, la topographie et les lignes de digues l'emportent sur d'autres considérations. Or, on sait que le primat de l'analyse par l'aléa sur celui par la vulnérabilité rend toujours plus épineuse la possibilité, pour les acteurs locaux, d'agir raisonnablement et d'envisager un accord sur ce qu'il convient de rendre possible (et donc d'interdire).

Grenoble-Alpes Métropole  
État des documents d'urbanisme - octobre 2016



Vers le PLUi de la métropole grenobloise



Continuités et trames vertes et bleues

## Les raisons de ce colloque

Le texte de cadrage de ce séminaire indiquait que « les 122 territoires à risque important d'inondation (TRI) hexagonaux se révèlent tour à tour des lieux de crispations, de réflexion et d'expérimentation. Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI), qui visent à mettre en œuvre les principes de gestion intégrée du risque adaptés aux spécificités de chaque TRI, constituent une occasion exceptionnelle de penser différemment l'aménagement et le développement urbain dans un contexte de territoires soumis au risque d'inondation ».

L'idée était de faire rencontrer, dans un cadre ouvert à tous les acteurs publics, les différentes parties prenantes de cette question délicate consistant à faire progresser la prise en compte de l'aléa inondation sur Grenoble et sa région, en tenant compte des spécificités physiques, fonctionnelles et économiques de ce territoire et des acquis et des marges de progression en matière de réduction de la vulnérabilité.

La question sous-jacente concernait la manière de procéder pour **ne pas obérer les principes et la structuration du développement territorial dans la région urbaine grenobloise** car tel n'est pas l'objectif des textes en vigueur, ni l'intérêt des acteurs locaux en présence, pas plus que celui de l'Etat central.



## Les termes du problème

Le premier problème en matière d'inondation est d'arrêter et de partager collectivement le diagnostic des aléas et de la vulnérabilité. Le second est de mettre en œuvre les outils publics de gestion de ce risque. Le troisième est de rapporter l'exposition au risque à la nécessité de l'aménagement et du développement. Or l'avancement simultané des projets de développement de la région urbaine grenobloise (dans son sens élargi), tels que les exercices de planification en font état, et des projets de mise en œuvre du SLGRI sur le TRI de Grenoble permettent de **considérer la fin d'année 2016 et le début d'année 2017 comme une période cruciale** pour la rencontre entre préconisations issues des nouvelles règles de gestion des risques et préconisations de développement et d'aménagement portés dans le PADD métropolitain notamment.

### Prise en compte des risques, des aléas et de la vulnérabilité

Une des grandes difficultés de toutes les politiques de gestion des risques consiste à relier bonne connaissance des aléas et possibilité de réduire les vulnérabilités.

**L'hydrologie permet une estimation assez précise des aléas.** Dans le cas de la rivière Isère à l'amont de Grenoble, la modélisation par la SOGREAH en 2004 fonde une cartographie des zones inondables pour la crue cinquantennale (Q50) et la crue bicentennale (Q200). La référence utilisée pour le PPRi de l'Isère amont est **la crue de référence de 1859** dont le temps de retour est d'environ 200 ans. On peut se poser la question de la précision de ces modélisations et de leur degré de confirmation lors de la survenue de crues mais in fine l'essentiel des incertitudes sont liées à l'existence de ruptures de digues.. Face à ce risque additionnel, le cas Xynthia a mis à jour la nécessité de revoir les principes de calcul de l'aléa. La règle d'inconstructibilité dite « 100 x H » (rendant inconstructible une bande de 400m pour une digue de 4m) se présente ainsi comme une caricature de cette nécessité ou en tout cas comme une valeur maximale de cette nécessité, toute chose étant valable par ailleurs. Or, on sait que les particularismes territoriaux réclament de ne pas accorder trop d'importance à de tels systématismes.

**La vulnérabilité repose, quant à elle, sur une multitude de facteurs**, au premier rang desquels, **l'adaptation des bâtiments** joue un rôle crucial. Elle permet de réduire significativement l'exposition des populations aux risques. Il est courant de considérer trois comportements pour construire en connaissance de cause du risque d'inondation :

- ✓ « Eviter » est toujours gagnant, le surcoût est inférieur aux dégâts.
- ✓ « Résister » est valable pour les événements de faible occurrence
- ✓ « Céder » est envisageable en dehors des courants à forte vitesse



Mais cette adaptation architecturale ne permet pas, seule, de faire décroître la vulnérabilité qui possède des dimensions culturelles indéniables. Or, faire acquérir une **culture du risque inondation** n'est jamais aisé, et peut-être encore moins dans une région de montagne, dont les habitants peuvent être plus enclins à se représenter leur vulnérabilité liée aux risques torrentiels<sup>1</sup>.

## Mise en œuvre des outils de la Directive inondation

### *Directive inondation*

La Directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 établit le cadre pour l'évaluation et la gestion globale des risques d'inondations et ambitionne de réduire les conséquences négatives de différents types d'inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine et l'activité économique. Trois objectifs prioritaires :

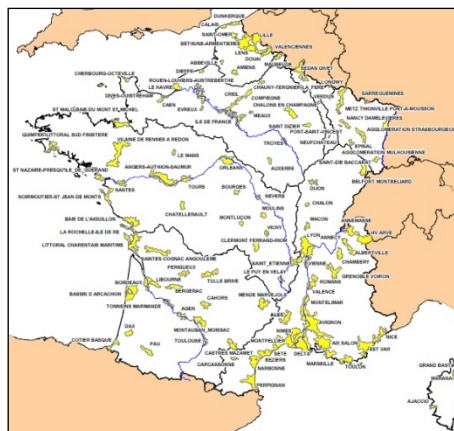
- ✓ sécurité des personnes ;
- ✓ réduction des coûts des dommages ;
- ✓ réduction du temps de retour à la vie normale après une crue.

La Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondations (SNGRI) définit les ambitions de l'Etat.

En 2012 : 122 territoires à risques importants d'inondation (TRI).

En 2013 : 1 cartographie des risques a été établie pour chacun de ces territoires Afin d'établir des priorités pour les actions et les moyens devant être apportés.

Fin 2015 : des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), spécifiques et révisables tous les 6 ans, ont été approuvés sur chaque bassin.



Carte des TRI – 2012

### *Territoire à Risque importants d'Inondation (TRI)*

L'identification des TRI dans la mise en œuvre de la Directive Inondation obéit à une **logique de priorisation** des actions et des moyens apportés par l'État dans sa politique de gestion des inondations. Chacun d'entre eux fera l'objet :

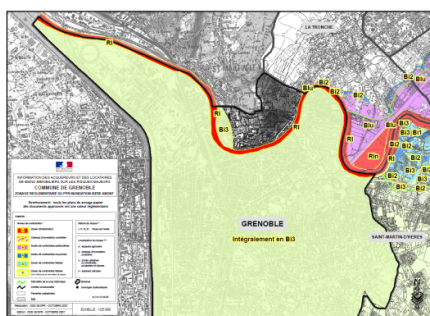
- ✓ d'une cartographie des risques pour les phénomènes d'inondations caractérisant le territoire ;
- ✓ de stratégies locales de gestion des risques d'inondation à l'échelle des bassins versants potentiellement concernés dont les objectifs et le périmètre seront qualifiés.

<sup>1</sup> On rappellera que la métropole grenobloise a également développé, depuis la période de l'industrialisation d'après-seconde guerre mondiale, une sensibilité à son exposition aux risques industriels et en particulier chimiques.

La mise en place de la SLGRI du TRI de Grenoble-Voirion a suivi le déroulé suivant :



### PPRi Isère amont



L'adoption du Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Isère Amont en 2007 avait prévu la constructibilité de 590ha de zones inondables classées « violettes » sous la condition de réalisation de travaux par le SYMBHI.

### Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)

La gestion des inondations se décline donc en un document stratégique cadre en fonction des priorités et des enjeux locaux. Celui-ci est actuellement en préparation depuis l'arrêté préfectoral de décembre 2015, il doit :

- ✓ prendre en compte la prévention des inondations telle que préconisée par le SDAGE et le schéma directeur de prévision des crues ;
- ✓ disposer d'un volet sur la surveillance et l'information préventive de la population ainsi que l'éducation à la conscience du risque ;
- ✓ proposer une réduction de la vulnérabilité des territoires dont des mesures « pour le développement d'un mode durable d'occupation et d'exploitation des sols », une maîtrise de l'urbanisation et un volet spécifique sur la vulnérabilité des activités économiques et du bâti ;
- ✓ envisager les possibilités d'amélioration de la rétention de l'eau et d'inondation contrôlée.

### Plan de Gestion des Risques naturels (PGRI)

Compatibles avec le PGRI du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée, les stratégies locales Drac Romanche, Isère amont, Voironnais ont vocation à encadrer les actions des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en cours ou à venir. Les PAPI comportent : une liste d'actions précises, un maître d'ouvrage dédié, un calendrier et un plan de financement établi au plus sur 6 années. La SLGRI doit intégrer aussi le volet inondation des contrats de rivière ou celui des Schémas d'aménagement et de gestion de l'Eau (SAGE).

L'ensemble de ces outils réglementaires existants ou en cours d'élaboration ont à se décliner aux conditions particulières du territoire grenoblois et de ses voisins qui ont tous vu leur urbanisation s'accélérer significativement dans le ½ siècle écoulé.



Evolution de la tâche urbaine grenobloise

## Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

L'adoption du PADD, pièce maîtresse du PLUi de la métropole grenobloise, précisera les orientations d'aménagement et de développement pour le territoire pour les années à venir :

- ✓ réduction de la consommation d'espace
- ✓ métropole polycentrique et de proximité
- ✓ diversité des paysages et des patrimoines
- ✓ construire une métropole résiliente par des aménagements résilients
- ✓ innovation et emploi
- ✓ habitat et solidarité
- ✓ cohésion sociale
- ✓ métropole durable et agréable à vivre

## Déroulement du séminaire

La préparation du séminaire a été effectuée par **Cécile Benech**, Responsable de la Communauté de l'eau et **Luc Belleville**, Directeur adjoint du SYMBHI avec l'aide de **Vincent Boudieres**, chargé de mission Risque à Grenoble Alpes Métropole.

- ✓ Propos introductifs par **Jérôme Dutroncy**, Président de la Communauté de l'eau et **Fabien Mulyk**, Président du SYMBHI
- ✓ Exposé liminaire d'**Alexandre Brun**, Universitaire (Montpellier 3)
- ✓ Les enjeux de la coopération inter-acteurs par **Gwenaël Jouannic** du CEREMA
- ✓ Rappel règles et instruments de la gestion du risque inondation par **Marie-Claire Bozonnet** Directrice de la DDT
- ✓ Les principales avancées récentes par **Nicolas Bauduceau**, Directeur technique et scientifique (CEPRI)
- ✓ Exemple de Saint-Pierre-des-Corps, par **Barbara Rivière**, Directrice du service urbanisme et **Alain Huet**, architecte urbaniste de l'Agence de Tours



- ✓ Table-ronde en présence de :

**Yannik Ollivier**, Président de l'EP SCoT et Vice Président de la Métropole grenobloise ; **Fabien Mulyk**, Président du SYMBHI et Vice Président du Département de l'Isère ; **Jérôme Dutroncy**, Président de la Communauté de l'eau ; **Nicolas Bauduceau** Directeur scientifique du CEPRI et **Marie Claire Bozonnet**, Directrice de la DDT

*animée par Romain Lajarge, Professeur Univ. Grenoble Alpes, ENSAG-AE&CC*



J. Dutroncy



F. Mulyk



M.-Cl. Bozonnet



Y. Ollivier



A. Brun



G. Jouannic



N. Bauduceau



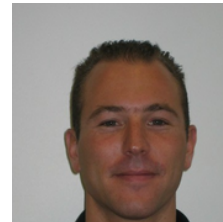
A. Huet & B. Rivière



C. Benech



L. Belleville



V. Boudières

## Propos introductifs

**Jérôme Dutroncy** introduit ce colloque en indiquant les enjeux globaux et locaux du risque inondation. Les inondations touchent ½ milliard de personnes dans le monde. Chaque année, les dégâts causés par les inondations coûtent en Europe environ 200 milliards d'euros et près de 800 millions en France. Les événements catastrophiques provoquent une hantise autant dans certaines populations que pour les acteurs publics. Cependant, la prise de conscience a maintenant eu lieu avec l'adoption de dispositifs européens et nationaux dont il s'agit maintenant de penser la mise en œuvre locale. Pour se faire, à Grenoble, la communauté de l'eau offre cette possibilité, en étant intégrée au SCoT, et en ayant comme objet de faire partager des solutions y compris à partir d'autres expériences du territoire national.

Parmi les points d'accord à partir desquels la discussion peut commencer, celui concernant le développement de Grenoble compte particulièrement. Le territoire doit continuer à se développer mais en prenant en considération les règles et normes en vigueur. Il faut analyser dès maintenant les causes qui accroissent la vulnérabilité (notamment en intégrant le dérèglement climatique) et des innovations apparaissent d'autant plus nécessaire, dès maintenant et pour les années qui viennent.

**Fabien Mulyk** rappelle le rôle d'aménageur du SYMBHI qu'il préside au nom du Département de l'Isère. La SLGRI pour laquelle se réunissent toutes les collectivités concernées et l'Etat, a vu son calendrier s'accélérer. Trois axes d'amélioration ont été pointés : sur la gestion des écoulements hydrauliques et les systèmes d'endiguement dans le prolongement des nombreux travaux réalisés ces dernières années par le SYMBHI mais aussi grâce au travail de l'ADIDR, gestionnaire efficace et compétent des digues ; sur le plan de la gestion de crise, notamment grâce au travail de l'IRMA ; sur le plan de l'aménagement et de l'urbanisme pour permettre le développement en diminuant toujours la vulnérabilité.

Les deux élus au nom des organisateurs de cette soirée souhaitent donc des débats sereins et des échanges d'expérience constructifs car tous les protagonistes de ce dossier en ont besoin.

## Exposés, mises en perspectives et présentations de cas

### Alexandre Brun, Université Montpellier

*Maître de conférence, Université Paul Valéry Montpellier 3 / UMR 5281 "ARTDEV" CNRS  
Les territoires soumis aux risques d'inondation : quelles conséquences ? Quels choix et adaptations possibles ? Quelle prise en compte de ce risque dans l'aménagement, dans les régions françaises et européennes ?*

Il est indéniable qu'il existe un jeu d'influences mutuelles entre eau et territoires, notamment urbains. Mais le principal enjeu est la capacité des territoires à porter et animer une réflexion sur cette question. Et comme Grenoble exprime manifestement cette capacité de porter le débat, il sera possible de répondre directement aux trois questions suivantes. 1. A la question de savoir si **l'urbanisation en zone inondable se poursuivra** dans les prochaines années, la réponse est oui quelle que soit l'évolution de la réglementation relative à l'occupation des sols. 2. A celle de savoir si **le risque zéro est une illusion**, la réponse est encore affirmative. 3. S'il s'agit de savoir si **on peut vivre en zone inondable** en anticipant, en s'organisant, en redistribuant de manière opportune les hommes et les activités dans l'espace afin de réduire la vulnérabilité, la réponse est encore oui. Ce triple oui s'accompagne cependant d'une condition : de ne pas croire qu'aux modes de gestion, ni aux PLUi pour régler les problèmes.

Alexandre Brun affirme qu'avec un outil de planification, on n'emporte pas l'adhésion des élus et de ceux qui résident ou travaillent dans ces territoires. Certes, la planification locale énonce ce que les acteurs locaux s'interdisent, ce qui est fort utile ; mais ce n'est pas du projet. Or, le mode projet reste nécessaire. La planification contredit parfois le principe d'expérimentation architecturale et urbaine comme la notion d'adaptation y invite pourtant. Or, il est de plus en plus nécessaire d'expérimenter. Savoir planifier et se servir de la planification comme garde-fou est utile mais élaborer des projets de territoire dont un des socles serait le risque inondation l'est encore plus. Les zones inondables peuvent-elles devenir des laboratoires de l'innovation territoriale, architecturale et urbaine comme on en trouve un peu partout dans le monde ? Les exemples de la ville de Samara (Russie), de Lyon, de Paris ou de Montpellier (France), de Leipzig (Allemagne), Stockholm (Suède), de la ville de Québec (Canada), Bolton ou Chicago (Etats-Unis) sont

présentés par Alexandre Brun et les comparaisons avec le cas grenoblois paraissent souvent assez pertinentes.

Pour bien saisir les enjeux contemporains, un détour historique s'avère nécessaire. L'histoire des villes est celle d'un rapport incertain et changeant à l'eau. Au 19<sup>ème</sup> siècle, la révolution industrielle et les zones portuaires ont participé à séparer les fonctions ; l'aboutissement de ce processus a été, un peu partout, de tourner le dos aux cours d'eau. Puis l'hygiénisme a continué à domestiquer la nature, notamment les circuits de l'eau, en la faisant disparaître de la surface des villes. Dans la période qui a suivi, l'urbanisation rapide et la métropolisation ont poursuivi le principe de contrôle de l'eau ; le résultat est une augmentation sensible des enjeux de gestion de l'eau, non pas dans les centres mais dans les périphéries plus lointaines.

La nécessité de reconquête urbaine de l'eau est donc assez récente. Elle n'a pas eu pour origine la nécessité de gestion des inondations, ni les contraintes réglementaires. Le déclencheur a souvent été la recherche d'espaces publics, parfois provoqués par de grands événements (sportifs, culturels, Expositions Universelles, ...). Lorsque le gisement foncier urbain se tarit, les aménageurs se tournent vers les fleuves et redécouvrent des espaces « libres ». Certaines opérations de gestion des interfaces villes-fleuves sont emblématiques de cette possibilité aujourd'hui reconnue de réconcilier l'eau et les territoires : la reconquête des espaces faiblement denses ou oubliés et notamment des zones portuaires.

Les projets urbains, lorsqu'ils acceptent l'inondabilité de parcelles autrefois remblayées et qu'ils redistribuent les fonctions dans l'espace, parviennent à intégrer l'eau comme possibilité. La décision d'enlever les activités, de reculer les habitations, d'empêcher de construire peut apparaître souhaitable a priori mais à condition que ce ne soit que pour repousser cette occupation toujours plus loin, en occupant des espaces naturels ou agricoles. Le principe fondateur de cette reconquête est d'accepter l'inondabilité ; cela impose de réapprendre à construire avec ces contraintes d'inondation et d'oser de l'architecture innovante là où est l'eau et où elle pourrait revenir souvent. Le projet de bâtir, d'habiter, d'innover doit l'emporter sur le plan qui contraint, qui interdit et qui sépare les acteurs.

## **Gwenaël Jouannic, CEREMA**

*CEREMA (Centre d'Etude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Les relations entre gestion de l'eau et développement local à l'aune du risque inondation : quel rapprochement entre politique de gestion des risques et projet de territoire, l'intégration des risques dans l'aménagement.*

Il est aujourd'hui possible de faire du projet intelligent en zone inondable comme l'ont montré 5 expérimentations pilotées par le Ministère du développement durable. A chaque fois, le système d'acteurs en relation est déterminant, et il est possible d'obtenir des résultats à condition de respecter trois conditions.

La première condition est de ne pas se limiter à bâtir là où cela fut déjà bâti et donc dans une conception de « renouvellement urbain ». Accepter, pour cause d'adaptation au risque inondation, de déplacer des activités n'est pas chose aisée à décider. Les conséquences sont d'urbaniser des zones qui ne l'étaient pas et inversement de rendre à l'eau des zones qui étaient occupées.

La seconde condition consiste à penser l'inondation dans la durée et la continuité. Un des dangers de cette nouvelle réglementation serait de laisser penser qu'il ne s'agit que de réviser le PPRi et d'adopter le SLGRI pour que la question soit traitée. Puis de retourner aux habitudes anciennes dans les principes pour urbaniser, lotir,

construire, ... Or, ce qui est en jeu relève aussi du changement de culture de l'aménagement afin de prendre continuellement en compte le risque d'inondation et d'améliorer en permanence les pratiques.

La troisième condition stipule que l'inondation concerne toutes les catégories de collectivités et tous les territoires. Chacun doit progresser et pas seulement les métropoles ou les acteurs publics plus puissants et mieux organiser pour agir. Chacun doit se mobiliser et participer à l'amélioration des pratiques de l'amont jusque l'aval, de la construction comme de l'alerte, de l'adaptation des constructions existantes comme de la gestion de crise.

Pour parvenir à ces démarches expérimentales et constructives, une série de questions valent d'être posées. Quelle est la bonne échelle pour chacune des étapes de la gestion du risque inondation ? Si le réflexe tire plutôt vers la grande échelle permettant d'englober amplement tous les déterminants du risque inondation (notamment en intégrant les zones de montagnes pourvoyeuses d'aléas), la pratique montre que des périmètres trop vastes ne sont pas non plus toujours efficaces puisque la bonne échelle est aussi celle de l'accord politique possible. La question du choix des secteurs prioritaires pour bâtir en zone inondable reste également épineuse. Car s'il faut parvenir à hiérarchiser à partir des critères objectifs d'exposition au risque, il faut également prendre en compte les nécessités stratégiques de l'économie locale. Or, les acteurs habilités à proposer cette liste ne sont pas nécessairement ceux les plus au fait de la nature des aléas et donc de l'appréciation de la vulnérabilité effective.

S'interroger sur les terrains agricoles à inonder en amont des zones urbaines s'impose à tous les protagonistes du SLGRI. Ces choix sont cruciaux pour parvenir à diminuer la vulnérabilité (comme cela a été fait dans le PAPI Isère Amont).

Enfin, la question du partage des responsabilités s'avère souvent cruciale puisque l'acteur se considérant comme le plus exposé sera tenté par tenir une ligne « dure » de moindre négociation avec les autres acteurs en se retranchant derrière les normes nationales et les circulaires en vigueur, alors même que le droit en la matière invite dorénavant (même si cela reste encore timide) d'adapter ces normes aux contextes locaux et territoriaux.

## **Marie-Claire Bozonnet, Directrice de la DDT de l'Isère**

*Les services de l'État face aux risques et leur prise en compte dans la planification et la gestion de l'urbanisme, les nouveautés de la Directive inondation de 2007*

Le calendrier serré dans lequel se trouvent les acteurs grenoblois sur ce dossier rend la période cruciale et le principe de ce temps d'échange encore plus pertinent. Le Copil du SLGRI Grenoble-Voirion a acté sous l'égide du Préfet d'indéniables avancées qu'il est bon de rappeler ici, comme les principes intangibles dans lequel l'application dans le droit français de la directive inondation de 2007 oblige tous les protagonistes.

En premier lieu, la bonne connaissance des aléas et la reconnaissance par tous de ces enjeux se trouvent présentés dans le TRI depuis 2012. Ensuite, il faut rappeler que le PGRI, une fois adopté à l'échelle des bassins, vise à coordonner les actions et est opposable aux PLU, au PPRI et aux autorisations administratives dans le domaine de l'eau. Si la tension entre les deux pôles du problème persiste (les autorisations de construire sur lesquelles il s'agira de prendre position d'une part et, d'autre part la sécurité des biens et des personnes pour laquelle tous doivent la plus grande attention), il est nécessaire d'intégrer au moins deux autres dimensions



également cruciales. La réduction du coût des dommages s'impose non seulement pour les particuliers, les entreprises et leurs assureurs mais aussi pour l'Etat, réassureur en dernier ressort en cas de catastrophe naturelle. L'impératif d'un retour à la vie normale postérieur à l'évènement et dans des conditions acceptables pour tous doit être également plus et mieux réfléchi ; ce temps de retour devra être réduit. Le contexte grenoblois avec des zones d'activités qui restent toujours très vulnérables doit être rappelé. La question de l'artificialisation des terres justifierait un surcroît de réflexion et de propositions.

Marie-Claire Bozonnet rappelle enfin que les acteurs grenoblois ont travaillé depuis longtemps, gardant une démarche active et une grande attention à la protection et aux ouvrages de protection, même si nous savons que ceux-ci sont toujours réputés potentiellement faillibles. Il faut prendre en compte ce fait et se prémunir contre ce risque. Le risque d'inondation exprime bien l'impératif de reconnaître à la fois les solutions fines et intelligentes que les humains savent inventer (et Grenoble a su mobiliser de nombreuses compétences dans ce sens) sans jamais occulter ce qu'est et peut toujours être la violence des phénomènes naturels qui justifie un surcroît de vigilance.

## Questions et débat avec la salle

Après la prise de parole de Madame **Valérie Petex**, VP de la communauté de communes du Grésivaudan en charge des milieux aquatiques, un échange a lieu sur la place des scientifiques dans la détermination des zones d'aléas et d'exposition au risque. S'il est pertinent d'intégrer des apports scientifiques dans plusieurs des étapes de réflexion préalable aux documents stratégiques à adopter afin qu'ils apportent un autre point de vue toujours nécessaire, le cœur de la problématique reste dans les mains des élus et des services de l'Etat qui assument les uns et les autres la responsabilité devant le juge. Trouver le point de convergence entre les enjeux urbains et la gestion de l'étalement urbain reste de leur ressort. Et, effectivement, le document de planification n'est pas le projet. Les contraintes imposées par la prise en compte de ce risque ne doivent pas être considérées a priori comme des freins au développement. Par contre, les modèles de développement qui avaient cours jusqu'à maintenant devront être revus, repensés, adaptés. Or, nous savons que les PLU ont fait évoluer très lentement l'occupation de l'espace (de 1 à 2% par génération). Les modifications demandées dans l'aménagement métropolitain sont quantitativement et qualitativement supérieures à ce rythme. Mais les intervenants de la table ronde reconnaissent comme une bonne nouvelle les questions posées par le Grésivaudan et la perspective d'accroître encore les liens avec les intercommunalités concernées, à l'amont comme à l'aval.

**Jérôme Dutroncy** rappelle que le temps est venu de sortir de la confidentialité sur ces questions qui réclament un débat plus large, et ces interventions montrent que cette soirée est déjà une réussite. Un échange s'engage sur les outils à disposition et les modifications à venir dans les règlements en vigueur. Les TRI bénéficiant d'un PAPI apparaissent plus mûrs et autorisent à envisager des évolutions plus rapides que dans le cas où ces outils ne sont pas engagés. Les protagonistes présents répètent ici (comme ils ont souvent pu le faire ailleurs) que la France dessinait quand même un cadre d'intervention d'une grande complexité. « Complication maximale » selon Alexandre Brun après avoir comparé le cas français avec beaucoup d'autres.

**Fabien Mulyk** indique que la phase de négociation dans laquelle les acteurs grenoblois se trouvent actuellement pousserait à ce que chacun joue son rôle, et notamment l'Etat son rôle de garant. Mais la discussion montre, dans la pratique quotidienne et en regardant la réalité, qu'il est reconnu, localement, la possibilité d'une solution intelligente quand bien même le législateur n'a pas prévu avec suffisamment de précisions les adaptations possibles à la règle qu'il énonce ; adaptations pourtant clairement convoquées.

## **Nicolas Bauduceau, CEPRI**

*Directeur technique et scientifique (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation) : Quelle gestion de l'urbanisation sur des territoires inondables ? A quel niveau pose-t-on le curseur au regard du développement et de l'aménagement du territoire ? Solidarité territoriale ou clivage ? La gestion de crise : quels liens entre politique de gestion des risques et projet de territoire ? A quel niveau pose-t-on le curseur entre prévenir, protéger, préparer la crise et l'affronter ? Comment une ville ou un territoire est résilient au regard du risque inondation ?*

Revenir sur quelques fondamentaux permet de mieux comprendre pourquoi il existe une tension entre les collectivités territoriales et l'Etat, mais aussi au sein des collectivités et au sein de l'Etat, sur cette question de la gestion du risque inondation. 17 millions de français sont exposés au risque d'inondation mais nous avons une représentation trompeuse de ce que serait une grande inondation dans une grande métropole. L'évènement cévenol se trouve bien dans la mémoire mais cela reste de « petits évènements » au regard de la grande crue de Grenoble en 1859 ou de Paris en 1910. La courbe des dommages causés par les évènements récents ne dépassent pas le milliard d'euros, alors qu'elles étaient 40 fois supérieur dans le siècle passé.

Les villes françaises ont été construites sans se préoccuper de ces évènements majeurs et sans envisager le cas d'un évènement climatique extrême. La politique suivie jusqu'à maintenant s'appuie sur deux piliers : l'indemnisation garantie par l'Etat (système parmi les plus solidaires du monde) ; les aménagements qui cherchent pour 90% d'entre eux à empêcher l'eau de venir. Raison pour laquelle les digues sont augmentées, rehaussées, renforcées afin de construire derrière. Malheureusement, les systèmes de défense sont pris à défaut de faillibilité. Les 9500km de digues en France sont en grande partie mal entretenus.

Le consensus sur l'insuffisance des systèmes de protection est maintenant mondial avec de nombreuses études sur les conditions de ruptures de digues depuis 1995, on ne les prend pas en compte pour les évènements climatiques extrêmes. Trois conditions sont à remplir.

✓ La condition technique peut passer par des digues qui ne cassent pas (les super-digues) mais cela coûte très cher ; par le principe de laisser l'eau passer et se répandre ; par celui de déplacer les activités les plus sensibles ; par la diversification des réseaux et de circulation pour que les personnes puissent se déplacer même en période d'inondation. Mais parmi les éléments les plus novateurs, la création de lieux pour éviter que les gens ne meurent : avec des refuges pouvant servir au quotidien, comme avec l'exemple hollandais et la construction d'un hôpital au milieu de la zone inondable pouvant alors servir d'îlot de protection pour les gens (parking silo, autoroute, ...). Il faut donc libérer les intelligences architecturales et urbaines afin de

construire de nouveaux édifices pensés pour ce risque afin de sauver les habitants qui résident ou travaillent dans des édifices non pensés pour ce risque.

✓ La condition économique est elle-aussi cruciale car il n'existe pas de marché du résilient. Les constructions résilientes sont plus chères à construire mais ne coûtent pas plus chères sur le marché. Le surcoût peut être de 15 à 20%. Certains surcoûts sont certains, les bénéfiques sont très incertains (il n'est pas sûr qu'une inondation intervienne) et très fragmentés (un peu les constructeurs, les assureurs, le maire ...). La solution de l'intelligence urbaine sur la longue durée reste celle à privilégier afin de rendre plus adaptés les territoires à l'éventualité de tels évènements extrêmes, c'est-à-dire dans les étapes de reconstruction car on ne démolit pas un bâtiment pour cause d'inadaptation au risque d'inondation.

✓ La troisième condition consiste à travailler la culture du risque. Les gens doivent connaître ce risque, savoir que les digues sont faillibles, partager la vulnérabilité et intégrer la perspective de ce risque dans les pratiques quotidiennes.

## **Barbara Rivière et Alain Huet, Tours**

*Directrice du service urbanisme de Saint Pierre les Corps // Architecte urbaniste de l'Agence de Tours : Développement d'exemples concrets. Exemple d'un projet / réalisation prenant en compte la problématique inondabilité, le risque et la résilience : l'exemple de Saint Pierre les Corps*

Dans l'agglomération tourangelle, Saint Pierre-des-Corps est particulièrement vulnérable avec 125 000 habitants exposés au risque d'inondation, risque inscrit dans l'histoire de la ville depuis sa fondation. Au point de départ, le premier constat sur les aléas aboutissait à l'interdiction de construire dans la varenne. La zone de dissipation d'énergie amène à de l'inconstructibilité sur 500m derrière les digues dans un territoire considéré comme difficile et très vulnérable. Mais cette solution « dure » n'était pas acceptable pour les acteurs locaux et a provoqué un intérêt partagé pour repenser l'inondabilité. Constitués en association, les élus ont pu bénéficier d'une aide précieuse de l'Etat dans la réflexion et dans la recherche d'outils adaptés. Avec 20 ans de travail en commun, notamment avec l'agence d'urbanisme, des solutions très techniques ont pu être trouvées. L'adoption du nouveau PPRi a fourni l'occasion de la formulation d'une multitude de solutions protéiformes. Avec la possibilité de 4m d'eau dans la ville (bien au-delà de la côte d'1m de 1907), il fallait accepter à la fois une ville flottante, une ville dans les airs sur pilotis et une ville inondable. Ces trois solutions mixées vont être choisies avec les architectes et une ingénierie qui s'est mise en place progressivement : réfléchir aux matériaux résistant à l'eau, faciles à nettoyer ; mettre les voitures en-dessous et les habitants au-dessus oblige à repenser l'ensemble de l'urbanisme. « Rez-de-chaussons la ville » invente de nouvelles conceptions pour remonter les habitations en construisant celles-ci au-dessus du niveau des plus hautes eaux connues et éviter autant que possible les dommages sur les logements. Cela passe par de multiples applications concrètes : lignes d'eau de carrelage bleue pour installer une culture du risque pour les habitants et les passants ; rehaussement des compteurs EDF ; création d'habitat sur des échassiers avec des dessertes par coursives, cette autre façon d'habiter « en surplomb » oblige à convaincre les gens qu'on n'habite plus au rez-de-chaussée. Lorsque l'emprise au sol se résume à 30%, cela oblige à travailler ces 70% d'espaces verts ... ce qui n'est pas anodin dans la matière d'habiter un territoire. Toutes ces préconisations ont finalement permis d'aller au-delà des préconisations du PPRi. Cela a été possible en pariant sur l'amélioration de la

culture du risque dans la population, rendue possible par la visite des installations lors des journées portes-ouvertes, par faire parler des réservoirs, laisser les enfants jouer dans les bassins afin que tous connaissent l'existence de cette possibilité d'inondation.

### **Débats avec la salle**

L'exemple de la commune d'Echirolles a été rappelé. L'expérience de construction en hauteur existe déjà mais n'est pas facile à faire accepter. Le changement de pratiques constructives reste toujours difficile : imperméabilisation des sols, préservation de la logique amont-aval pour l'écoulement des eaux, responsabilité de gestion des digues de plus en plus confiée aux acteurs territoriaux.

## **Table-ronde : synthèse des propos tenus**

### **Yannick Ollivier, Président EP SCoT & VP Métropole grenobloise**

L'universitaire comme l'administration, l'artiste comme le réglementaire, l'Etat comme les élus locaux sont utiles dans ce moment de réflexion. Mais rappelons que l'urbanisation est un fait majeur et qu'il ne sert à rien de se faire croire qu'il est possible de l'arrêter. La première des choses pour les responsables politiques est la sécurité des biens et des personnes ; toute dérogation accordée à la règle peut ainsi se retourner contre celui qui l'a accordé en cas de sinistre. Ensuite, on sait maintenant que le risque est calculable et maîtrisable comme le montre l'exemple de Tours. La question posée est celle de la structure juridique et du périmètre d'action que les élus doivent se choisir. Pour Grenoble, la métropole doit s'ouvrir aux territoires voisins, dont le Grésivaudan, comme le travail réalisé dans le cadre du SCoT le laisse présager. De fait, la structure porteuse de la réflexion collective pour agir sur le risque d'inondation pourrait être le SCoT. Tout en étant d'accord pour dire que le projet de développement est crucial, l'exercice de planification est également déterminant car c'est sur cet exercice que nous pouvons nous entendre avec l'Etat. Comme le disait Jean Giraudoux « le droit est la plus puissante des écoles de l'imagination » et si nous parvenons à nous mettre d'accord sur des solutions imaginatives, nous pourrions à la fois garantir la sécurité et le développement.

*Question de l'animateur : dans le jeu de rôle entre l'Etat et les élus locaux, comment fait-on pour se mettre d'accord ?*

### **Maire-Claire Bozonnet**

Le travail entre nous a déjà bien commencé, notamment avec le SYMBHI ces dernières années. Nous ne sommes pas toujours d'accord mais cela est sain. Les positions sont parfois excessives avec certains élus qui voudraient pouvoir construire partout sans discernement. Or, devant le juge, les élus locaux, par exemple à la Fausse-sur-Mer, ont demandé pourquoi le Préfet les avait laissés faire. L'Etat se retrouve souvent à redire ce que sont les risques collectifs pris. La mémoire des événements catastrophiques a disparu et il est difficile de prendre la mesure de cette exposition potentielle et la prise en compte des enjeux. Par exemple sur la presqu'île à Grenoble, secteur stratégique pour la métropole, le département et la France, les constructions continuent alors que les cartes TRI montrent plusieurs mètres d'eau



dans ce secteur. Avec les opérateurs (Crédit Agricole, Schneider, ...), un travail est fait pour que les constructions soient plus résilientes que prévu initialement.

## **Interventions et questions de la salle**

*Vincent Boudières (chargé de mission Métropole Grenoble Alpes)*

Dans le rapport entre argument réglementaire et pratique effective (notamment sur les digues travaillées depuis longtemps à Grenoble), comment profiter du SLGRI auquel les acteurs locaux prêtent des vertus de déclencheur, pour penser l'adaptation localement en sortant de la seule application locale des règles nationales ?

*Anthony Moreau (VP Pays voironnais Aménagement du territoire)*

Le pays voironnais souhaite travailler solidairement avec les territoires les plus touchés sur cette thématique des risques d'inondation. Que le SCoT puisse suivre ce dossier là nous semble une bonne idée pour l'avenir proche.

*Quelle est la place de la gestion des eaux pluviales dans la gestion des risques d'inondation ?*

## **Fabien Mulyk**

Le Symbhi, en tant qu'aménageur, se charge des déclinaisons locales. Avec 135 millions d'euros sur Isère-Amont et 28 sur la Romanche, l'espoir est bien de rendre constructible les espaces derrière les digues, en redonnant toute sa place à la rivière et en prenant soin de toutes les préconisations environnementales. Le maintien de certaines activités, dont l'agriculture, s'impose et tel était l'esprit de la précédente carte de risque avec ses zonages « à condition de travaux d'aménagement ». Ces travaux sont maintenant faits mais la réglementation change à nouveau (suite à l'épisode Xynthia) dans le sens d'un durcissement des normes. Raison pour laquelle la négociation doit rester la clé entre l'Etat et nous.

## **Jérôme Dutroncy**

Dans le travail de négociation en cours, personne ne souhaite caricaturer les positions en cours. Et comme le dit Fabien Mulyk, les travaux du SYMBHI représentent des investissements lourds, avec ouvrages et protections. En étant pragmatiques, nous savons que les responsabilités sont partagées : les lits des cours d'eau sont sous la responsabilité de l'Etat, ceux qui font les travaux de digues ne sont pas toujours ceux qui les entretiennent après, la compétence Gémapi amènera à une clarification dans les prochains temps de ces responsabilités. Mais l'enjeu principal est de penser autrement l'aménagement du territoire. Les corridors écologiques, les trames vertes et bleues, la réflexion sur les autres pratiques agricoles, forestières et non-bâties. Pour les eaux pluviales, il faudra sortir du tout-tuyaux pour éviter les phénomènes de saturation mais cela réclamera aussi de repenser plus globalement la transition écologique.

### *Question sur les écoulements d'eau pluviale*

A Tokyo, ils ont choisi de constituer des réserves d'eau en-dessous de toutes les constructions ; si nous faisons cela sur Grenoble, ce serait environ 1 million de m<sup>3</sup> d'eau stockable.

### *Question de l'animateur sur les Zones d'Intérêt Stratégique, comme modalité d'adaptation grenobloise à la règle nationale ?*

## **Yannick Ollivier**

Lors de nos dernières réunions, il a été indiqué des ZIS sur le territoire métropolitain sur la polarité nord-ouest Fontaine-Sassenage, sur la polarité nord-est d'Inovalée débordant sur le Grésivaudan et sur la presqu'île scientifique. Cependant si on laisse les élus faire, tout le territoire de la Métro est stratégique. Le travail a donc commencé et il se passe bien.

## **Nicolas Bauduceau**

A propos du risque pénal, il est certain que le risque est déjà là : quand on voit le territoire grenoblois, on sait qu'en cas de risque majeur, il y aura des victimes. La question est de savoir comment faire diminuer cette vulnérabilité. Au départ de Saint Pierre des Corps, ce fut un grand clash entre Etat et élus locaux dont ils sont sortis par le partage d'un diagnostic fin avec une équipe pluridisciplinaire.

## **Intervention de Valérie Petex, VP de la CC du Grésivaudan**

Les limites du territoire d'étude doivent être élargies afin de considérer les bassins de vie voisins qui ont déjà réfléchi à ce risque d'inondation et savent, comme le Grésivaudan, qu'ils sont aussi des zones d'expansion des crues en cas d'évènements majeurs. Le travail sur le PPRi de 2007 avait abouti aux zones violettes qui pouvaient devenir bleues une fois les travaux du SYMBHI terminés et il faudra prendre en compte cette antériorité.

## **Question de l'animateur aux intervenants de la table ronde sur une idée permettant une meilleure acceptabilité de l'inondabilité à Grenoble ?**

### ➤ **Maire-Claire Bozonnet**

Partager la connaissance des aléas tels que le TRI les présente

### ➤ **Jérôme Dutroncy**

Aboutir à des solutions acceptées largement

### ➤ **Yannick Ollivier**

Permettre, par de telles réunions et échanges, de faire évoluer la règle nationale en trouvant une jurisprudence locale adaptée à notre territoire

### ➤ **Fabien Mulyk**

Faire muter notre syndicat vers un établissement public territorial de bassin permettant de prendre en considération la rivière Isère et l'ensemble de ses gros affluents en travaillant de concert avec nos voisins savoyards et drômois

➤ **Nicolas Bauduceau**

Sortir des représentations actuelles sur les modes de communication sur le risque inondation (repères de crues, documents communaux, ...) afin d'échanger plus efficacement avec les habitants et citoyens qui ne sont toujours pas très sensibilisés à ces risques majeurs.

## Eléments principaux de conclusions

- ✓ **Accepter l'inondabilité** du territoire grenoblois s'impose, quand bien même les populations n'ont pas de souvenirs des dernières crues majeures et donc une culture de ce risque encore très faible.
- ✓ Reconnaître qu'il est toujours possible de **construire en zones inondables**, mais pas de n'importe quelle manière.
- ✓ Savoir que **l'adaptation est possible techniquement et architecturalement** mais cela réclame beaucoup d'inventivité pratique et un peu d'innovation organisationnelle
- ✓ **S'engager à expérimenter** comme cela se fait depuis longtemps déjà sur des bâtiments et moins souvent sur des projets de ZAC.
- ✓ Faire exister une **approche territoriale de l'aménagement résilient** ce qui n'est pas encore le cas ; l'enjeu étant de raisonner sur l'ensemble du reste à bâtir comme sur les adaptations de l'existant
- ✓ Envisager des principes applicables à de plus grandes échelles en développant **une culture de l'urbanisation et de la construction résilientes**.

## Annexe : les principaux acteurs en présence

### Communauté de l'eau

*« S'unir pour être efficace : au départ une idée simple portée par des collectivités pragmatiques, idée qui perdure malgré les évolutions structurelles et territoriales réalisées, en cours ou à venir.*

*C'est pour y répondre collectivement que la communauté de l'eau potable de la Région urbaine de Grenoble a été créée en 2007. Une première en France, qui témoigne de la volonté des acteurs de l'eau de travailler ensemble pour renforcer l'efficacité de l'action publique et la solidarité entre territoires.*

*Après plus de 8 ans d'existence la plateforme d'acteurs est de nouveau pérennisée au sein de l'Etablissement public du SCoT par le biais d'une convention, et devient à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 la Communauté de l'Eau, avec de nouvelles grandes questions à traiter qui sont au cœur des débats actuels.*

- ✓ *Comment mieux concilier les usages entre grand cycle et petit cycle de l'eau ?*
- ✓ *Quels sont les liens à instaurer entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ? l'enjeu de la sécurisation de l'alimentation en eau potable et de la gestion globale de la ressource en eau (bilan besoins ressources)*
- ✓ *Quelle gestion mettre en place pour les eaux pluviales ?*
- ✓ *Comment gérer les risques et notamment la problématique de l'inondabilité ?*
- ✓ *Dans un contexte réglementaire évolutif, quels modèles organisationnels les collectivités doivent-elles adopter pour garantir la durabilité des services sur le long terme en conciliant les enjeux de performance qui conduisent à des augmentations du prix de l'eau avec la dimension essentielle de service public de l'eau potable. Comment garantir l'acceptabilité du prix de l'eau? (quels types d'aides mettre en place ? Quels enjeux autour de la tarification sociale et/ou solidaire ?...)*

*Ensemble et de manière concertée, travailler à des objectifs communs :*

- ✓ *En contribuant à la solidarité entre les territoires de région urbaine de Grenoble*
- ✓ *En travaillant en réseau pour échanger des connaissances et innover avec des partenaires au niveau national tels que l'ASTEE, la FNCCR, le réseau IDEAL et de nombreux partenaires scientifiques (IRSTEA, Agro Paris Tech, PACTE Territoires,...)*

*Président : Jérôme DUTRONCY (élu référent de la commission environnement à l'EP SCoT & Vice Président Grenoble Alpes Métropole Trames verte et Bleue)*

*<http://c-eau-region-grenoble.org/presentation-de-la-plateforme/les-objectifs/>*

### SYMBHI

*Créé en 2004 sur la volonté politique du Département de l'Isère de traiter la problématique inondation sur les rivières Isère et Romanche.*

*Les membres financeurs : le Département de l'Isère, la communauté de communes du Grésivaudan (CCG), le Syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans (SACO), Grenoble Alpes Métropole.*

*Les membres associés (révision des statuts du 11 juillet 2016) : EPCI de la partie iséroise du bassin versant de l'Isère, Syndicats intercommunaux des torrents du Saint-Eynard (SITSE), du Bassin de la Fure (SIBF), du Lavanchon, de la Morge et de ses affluents (SIMA), de Gresse et du Drac aval (SIGREDA) + Syndicat hydraulique de l'Olon + communautés de communes de Chambaran-Vinay-Vercors, de la Bourne à l'Isère, du Pays de Saint-Marcellin + SIVOM de Saint Marcellin.*



## AD IDR (Association Départementale Isère Drac Romanche)

L'Association Départementale Isère Drac Romanche a été créée en 1936. Cet établissement public à caractère administratif a la charge de l'entretien des digues de l'Isère, du Drac et de la Romanche (cf. périmètre protégé). Gestion, entretien, confortement et fabrication des digues + Alerte-Crue + Surveillance de l'usage des digues

Elle est composée de 3 collèges : le Département de l'Isère + les communes concernées + les associations syndicales (AS), au nombre de 13, dont 7 concernées par le projet Isère Amont et 2 par le projet Romanche. Les Associations Syndicales sont des associations de propriétaires, qui sont chargées de l'entretien des chantournes et fossés de la plaine de l'Isère, ou des digues. Chaque propriétaire paye une taxe, qui permet à ces AS de financer leur programme de travaux, et de participer au financement de l'AD Isère Drac Romanche.

L'AD Isère Drac Romanche est associée étroitement aux projets du Symbhi, puisqu'elle devra gérer ses ouvrages réalisés.

<http://www.isere-drac-romanche.fr/index.php>

## CLE du SAGE Drac - Romanche

« La Commission locale de l'eau du Drac et de la Romanche est une assemblée dédiée à la gestion de l'eau. Mise en place en 2002, elle concerne les bassins versants de la Romanche et du Drac isérois, soit 119 communes et 330 000 habitants.

Composée de 75 membres (élus, représentants de services de l'Etat et d'usagers (EDF, industriels, naturalistes, kayakistes, pêcheurs, agriculteurs, gestionnaires de digues, consommateurs ...), la CLE a été renouvelée en 2015. Elle est présidée par Marie-Noëlle Battistel, maire de La Salle-en-Beaumont et députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription de l'Isère, elle s'appuie sur un Secrétariat technique de 3 personnes et elle est portée administrativement par le SIGREDA.

La mission de la CLE est d'élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Drac et de la Romanche, et de constituer un lieu de médiation et de concertation pour la gestion de l'eau : rivières et des lacs, eau potable, assainissement.

Le SAGE, document à portée réglementaire et programme d'actions, a été voté à l'unanimité en mars 2007 est en fin de révision. La CLE accompagne également depuis 2003 de nombreuses collectivités recherchant une meilleure maîtrise de leur gestion de l'eau. Le Préfet consulte son Bureau dans le cadre des autorisations délivrées par l'Etat pour les actions d'aménagement ou d'exploitation industrielle ayant un impact sur l'eau. »

<http://www.drac-romanche.com/qui-fait-quoi/la-cle-du-drac-et-de-la-romanche>

---

### Soutien financier (activités d'information sur l'eau et de recherche)



### Soutien financier animation de plateforme C-Eau



**Soutien financier des adhérents de la Communauté de l'eau** (Métropole, CA du voironnais, CC du Pays du Grésivaudan, CC du Trièves, CC de Bièvre Est, Régie eau potable de la 3C2V, SAGE Drac Romanche, SIED, Syndicat des eaux de la Terrasse et Lumbin, Saint Marcellin) **et de l'Hôtel du Département**